

le lab
Liaisons Arts
Bourgogne

CREPS
INSTANCE DE DIALOGUE
SOCIAL EN RÉGION

2R
BOURGOGNE

Une lecture du spectacle vivant et de la production cinématographique en Bourgogne

décembre 2011

Bourgogne
Conseil régional

AFDAS

e
pôle emploi

AUDIENS

U R S S A F
DE LA CÔTE-D'OR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère
Culture
Communication

Eléments de contexte national

La présente étude entend poursuivre et enrichir la précédente (1), produite voici quatre ans. 2007 était une année charnière, suivant de près l'année 2003, celle de la réforme de l'assurance-chômage des intermittents du spectacle. Le ralentissement du développement du secteur du spectacle vivant et de l'audiovisuel était perceptible. En conclusion de l'enquête, il était décrit « une situation à l'équilibre critique », où les professionnels du secteur « travaillent de manière de plus en plus fragmentée pour des durées cumulées d'emploi dont la moyenne décline progressivement pour certains métiers ». La présente étude revêt une importance particulière, près de huit ans après le séisme de 2003, année dite de crise de l'intermittence, avec une réforme de l'assurance chômage qui a modifié la donne salariale pour bon nombre de professionnels du spectacle.

L'emploi culturel

Le nombre d'artistes et de techniciens intermittents a augmenté de plus de 5 % chaque année ou presque, entre 1987 et 2002, passant de 40 000 à 123 000 explique Marie Gouyon, dans une étude récente (2). Il s'est ensuite stabilisé pour repartir à la hausse en 2005 / 2006 (+ 2,5 %). On dénombre alors 129 000 salariés bénéficiant du régime de l'intermittence. Pour autant, si jusqu'en 1995, on comptait autant de techniciens que d'artistes intermittents, il convient de constater que le nombre d'artistes a augmenté bien plus vite que celui de techniciens jusqu'en 2002. En 2006, on dénombre 68 000 artistes pour 61 000 techniciens. Et, chez les artistes, la progression a surtout été très forte chez les musiciens, passés de 5 500 à 26 000 en vingt ans. Dans l'ensemble des professions du spectacle (audiovisuel et vivant), les salariés en CDI représentaient 59 % des salariés en 1998 pour seulement 48 % en 2004. Le CDD devient alors majoritaire. Aujourd'hui, dans cette catégorie, les salariés en CDI ne représentent plus que 36% de l'effectif total. **On constate donc une fragilisation du secteur, une précarité accrue des travailleurs et donc une instabilité accrue des conditions de travail et perspectives d'emploi.**

Salaires faibles et pluriactivité

L'étude réalisée par Marie Gouyon pour le Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la culture et de la communication **révèle que les salariés des professions du spectacle sont de plus en plus souvent « pluriactifs et polyvalents »**, alors que « 31 % combinent plusieurs emplois hors du spectacle et un ou plusieurs emplois dans le spectacle. », seuls 14 % d'entre eux « exercent le même métier auprès de plusieurs employeurs » souligne Marie Gouyon. Très souvent, le salarié travaille pour un employeur principal, hors du secteur du spectacle, et ensuite pour un employeur secondaire qui est, lui, implanté dans ce domaine d'activité.

Plus de professionnels et de précarité

La situation s'est dégradée et la précarité des salariés intermittents, notamment des artistes, s'est accrue. Le déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi est particulièrement notable. **Plus que jamais, la réputation, la capacité à être en réseau et à se former, jouent comme des discriminants dans l'emploi et la rémunération.** Le sociologue Pierre Michel Menger explique que la réforme de l'assurance-chômage de 2003 a plutôt conforté « la situation de ceux qui étaient bien établis dans le système. Pour ceux qui étaient à la frontière de l'éligibilité, l'action des fonds mis en place par l'État a permis à 80% d'entre eux d'apprendre à organiser leur activité selon les nouvelles règles. Mais 20% de ceux qui ne figuraient pas dans le noyau des « insiders », et étaient trop peu demandés sur le marché du travail, ont été évincés. Et ce sont surtout des salariés des professions artistiques. Les techniciens ont, eux, tiré parti de la réforme ».

Depuis, la crise des finances publiques, doublée d'une crise économique, a considérablement modifié le contexte de l'emploi et le secteur du spectacle en est fortement impacté.

C. Planson

Cyrille Planson est un spécialiste du spectacle vivant notamment : il est le rédacteur en chef du magazine La Scène et directeur d'édition du Piccolo, ainsi que l'auteur de plusieurs ouvrages sur le spectacle. Il est l'œil extérieur de cette lecture qui est issue d'un travail collectif auquel ont participé plusieurs professionnels du spectacle et, notamment, les représentants des syndicats d'employeurs et de salariés du spectacle. C. Planson nous permet de décrypter la situation bourguignonne au regard de la situation nationale et en écho à l'étude qualitative qu'il a menée auprès d'un échantillon de professionnels bourguignons afin de mieux appréhender les enjeux de ce secteur d'activité, de les partager collectivement et de s'en saisir comme base de réflexion, d'action...

(1) étude disponible sur www.le-lab.info et www.c2r-bourgogne.org

(2) *L'emploi salarié dans le spectacle en 2008 : une diversité de situations*, DEPS, juin 2011

Sommaire

Les établissements du secteur en Bourgogne	p 4
Les salariés bourguignons du secteur	p 6
Zoom sur les salariés intermittents bourguignons	p 7
Le marché du travail	p 8
La formation professionnelle des salariés bourguignons	p 9
Annexe	p 10
Etude exploratoire sur l'emploi en région Bourgogne	

Champ retenu pour l'étude et validé par le comité de pilotage de la COREPS

Métiers (ROME V3)

Métiers artistiques

- K2105 Enseignement artistique
- L1101 Animation musicale et scénique
- L1102 Enseignement artistique
- K2105 Mannequinat et pose artistique
- L1103 Présentation de spectacles ou d'émissions
- L1201 Danse
- L1202 Musique et chant
- L1203 Art dramatique
- L1204 Arts du cirque et arts visuels
- L1301 Mise en scène de spectacles vivants

Métiers technico artistiques

- L1302 Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel
- L1303 Promotion d'artistes et de spectacles
- L1304 Réalisation cinématographique et audiovisuelle
- L1501 Coiffure et maquillage spectacle
- L1502 Costume et habillage spectacle
- L1503 Décor et accessoires spectacle
- L1504 Éclairage spectacle
- L1505 Image cinématographique et télévisuelle
- L1506 Machinerie spectacle
- L1507 Montage et post-production
- L1508 Prise de son et sonorisation
- L1509 Régie générale
- E1202 Production en laboratoire cinématographique
- E1204 Projection cinéma

Secteurs (NAF 2008)

Production cinématographique

- 5911A Production de films et de programmes pour la télévision
- 5911B Production de films institutionnels et publicitaires
- 5911C Production de films pour le cinéma
- 5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
- 5913A Distribution de films cinématographiques
- 5913B Edition et distribution vidéo
- 5914Z Projection de films cinématographiques
- 5920Z Enregistrement sonore et édition musicale
- 6020A Édition de chaînes généralistes
- 6020B Édition de chaînes thématiques
- 6010Z Édition et diffusion de programmes radio

Spectacle vivant

- 9001Z Arts du spectacle vivant
- 9002Z Activités de soutien au spectacle vivant
- 9004Z Gestion de salles de spectacles

Les établissements du secteur en Bourgogne

Une prépondérance des établissements du spectacle vivant...

Après une forte progression en 2006, le nombre d'établissements employeurs croît moins rapidement et atteint 564 en 2010.

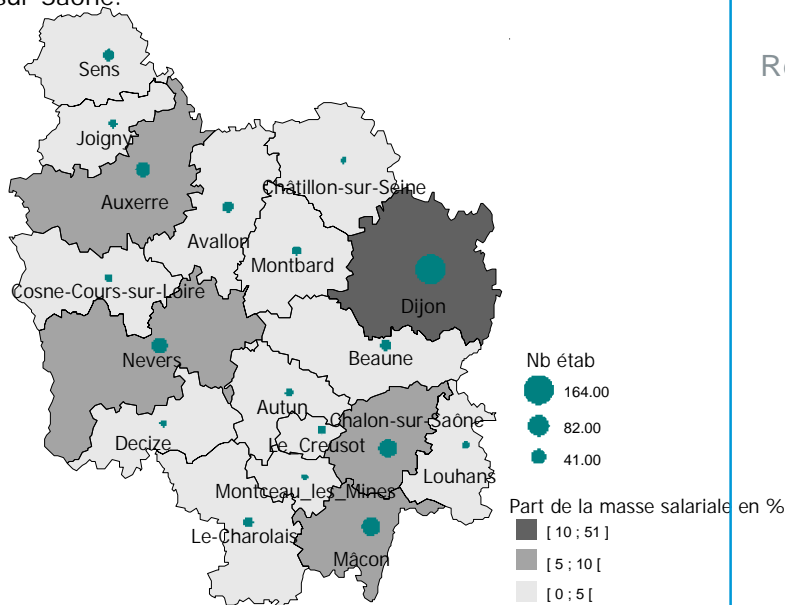
80 % sont des établissements du spectacle vivant.

Les établissements employeurs sont majoritairement constitués en association et en société commerciale : ils représentent 82 % de la masse salariale. Cependant, il est à noter des écarts importants entre le nombre d'établissements et les masses salariales par forme juridique des différentes entreprises, notamment les formes juridiques «particulières» telles que les EPCC(1), EPCI (2) ou encore la Régie représentent 16 % de la masse salariale mais seulement 2 % des établissements du secteur.

Les organismes publics emploient des personnes exerçant dans le privé dans le cadre de l'intermittence.

...et une concentration dans les principaux pôles urbains : Dijon, Mâcon et Chalon-sur-Saône

Trois zones d'emploi regroupent plus de la moitié des établissements employeurs et 67 % de la masse salariale du secteur . Ce sont les zones d'emploi de Dijon, Mâcon et Chalon-sur-Saône.



Etablissements et masse salariale - comparaison inter-régionale

	Bourgogne	Franche Comté	Poitou Charentes
Nb établissements	565	414	684
Masse salariale (en millions €)	46,6	37,5	59,3

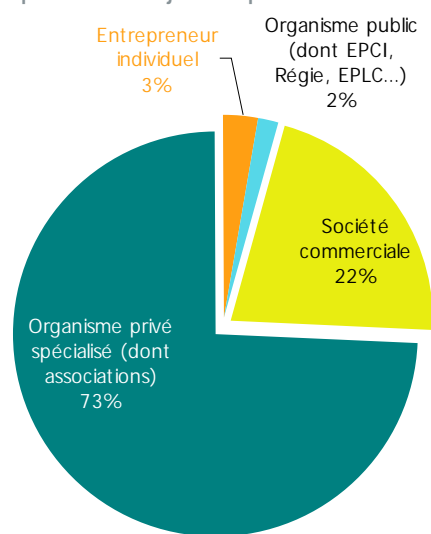
Source: URSSAF

564 établissements employeurs du spectacle en 2010

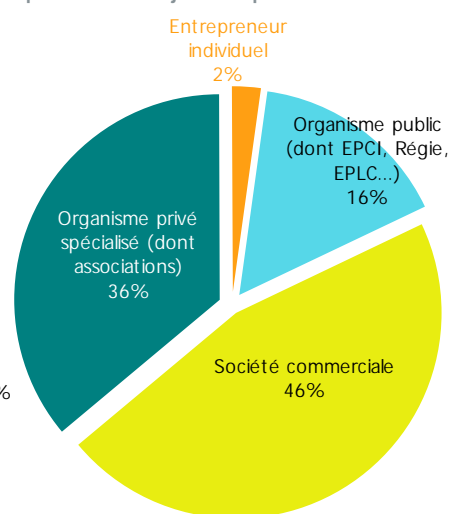
+ 4 % depuis 2006

80 % ont une activité du spectacle vivant

Répartition des établissements par forme juridique en 2010



Répartition de la masse salariale par forme juridique en 2010



Source: URSSAF

- (1) EPCC : établissement public de coopération culturelle
 (2) EPCI : établissement public de coopération intercommunale

Les établissements du secteur en Bourgogne

Les employeurs d'intermittents ...

...ayant le spectacle comme activité principale

Parmi les 408 établissements du spectacle qui ont employé des intermittents en 2010, 80 % sont des employeurs habituels.

Ils ont procédé à 32 606 déclarations, soit autant de contrats de travail. 60 % ont bénéficié à des artistes.

Il s'agit essentiellement d'associations (78 %) et de sociétés industrielles et commerciales (19 %), soit une sur-représentation du statut associatif en Bourgogne (59 % pour France entière).

...ayant une activité principale autre que le spectacle

2 313 employeurs d'intermittents n'ont pas le spectacle pour activité principale.

11 415 déclarations ont été faites en 2010 dont 75 % pour des artistes de la musique et du chant.

	Employeurs d'intermittents	
	ayant le spectacle comme activité principale ⁽¹⁾	n'ayant pas le spectacle comme activité principale ⁽²⁾
Nb employeurs	408	2 313
Nb déclarations	32 606	11 415
Durée moyenne par déclaration (en heures)	21	17
- artistes	22	16
- techniciens	20	24

(1) : employeurs relevant du Centre de recouvrement

(2) : employeurs relevant du GUSO

Source: GUSO/ Pôle emploi CNCS

408 établissements du spectacle emploient des intermittents

21 heures par contrat en moyenne

2 313 employeurs d'intermittents n'ont pas le spectacle comme activité principale

17 heures par contrat en moyenne

Source: GUSO/ Pôle emploi CNCS

Le regard de Cyrille Planson

La structuration de l'équipement régional en établissements s'établit très clairement sur un axe Dijon – Chalon-sur-Saône, très urbanisé et concentrant un fort pourcentage de la population régionale. Cette répartition s'établit au détriment de tout l'Ouest de la région Bourgogne, et notamment des départements ruraux de la Nièvre et de l'Yonne qui se trouvent dépourvus à l'exception de leurs centres urbains. 67 % de la masse salariale est concentrée sur ce secteur urbain. On notera, par rapport à 2007 un renforcement de la concentration sur la ville de Dijon. Ce phénomène de concentration accrue sur les métropoles urbaines est constaté dans de nombreuses régions.

Le secteur associatif est particulièrement bien représenté avec 73 % des établissements ayant adopté cette forme juridique en 2010. Rappelons que 77 % des structures du spectacle vivant ont une forme associative en France. Pour autant, les structures publiques ayant la forme d'une régie ou d'un EPCI, si elles sont peu nombreuses, sont porteuses d'une part très significative de la masse salariale.

Les sociétés commerciales, très présentes dans le secteur audiovisuel, génèrent une part importante de la masse salariale (46 % de la masse globale), alors qu'elles ne représentent que 22 % des établissements. À l'échelle nationale, pour le secteur audiovisuel, 61 % des établissements ont le statut de SARL. Un quart de ces entreprises emploient plus de six salariés.

Les salariés bourguignons du secteur

L'importance du régime de l'intermittence : près de 80% des salariés en bénéficient

En 2008, près de 5 000 personnes ont travaillé au moins une journée dans le secteur du spectacle : 4 300 dans le spectacle vivant et 650 dans l'audiovisuel*.

Près de 80 % ont bénéficié d'un CDD d'usage.

Entre 2006 et 2008, le nombre de salariés du secteur a progressé de plus de 8 % : cette hausse a bénéficié surtout aux permanents (+ 20%).

Le marché de l'emploi culturel au niveau national a vu progresser le nombre annuel moyen de contrats par salarié intermittent du spectacle : 14,7 contrats en 2006 pour 4,2 en 1987. Parallèlement, les contrats sont devenus plus courts : 4,4 jours en moyenne en 2006 contre 21,3 jours en 1987.

Ainsi, les salariés de plus en plus nombreux sur le marché de l'emploi du spectacle doivent se partager des contrats de plus en plus courts. La Bourgogne n'échappe pas à cette « mécanique » : progression du nombre de professionnels et offre stable.

Le regard de Cyrille Planson

En 2008, sur 23 millions de salariés en France, 440 000 ont travaillé au moins une heure dans le secteur du spectacle (vivant et audiovisuel). Travailler au moins une heure dans le spectacle ne signifie pas pour autant que ces salariés soient des professionnels, il peut s'agir de figurants occasionnels par exemple. Ils étaient 250 000 dans le spectacle vivant et 230 000 dans l'audiovisuel. Rappelons aussi qu'en 2008, les rémunérations totales (salaires et éventuelles indemnités chômage) versées aux salariés du spectacle vivant et de l'audiovisuel sont inférieures à 20 000 € nets pour 12 % d'entre eux, et supérieures à 30 000 € pour 12 % d'entre eux dans le spectacle vivant et 24 % dans l'audiovisuel. Ainsi, explique Marie Gouyon, « les volumes de travail et les rémunérations sont donc concentrés sur une minorité de salariés ». **Ainsi, dans le spectacle vivant, 5 % des salariés réalisent 22 % du temps de travail et se partagent 32 % des rémunérations, chômage indemnisé compris. Pour autant, en Bourgogne, la hausse du nombre de permanents (+ 20 %) est un signe positif, de professionnalisation et de structuration des structures existantes.**

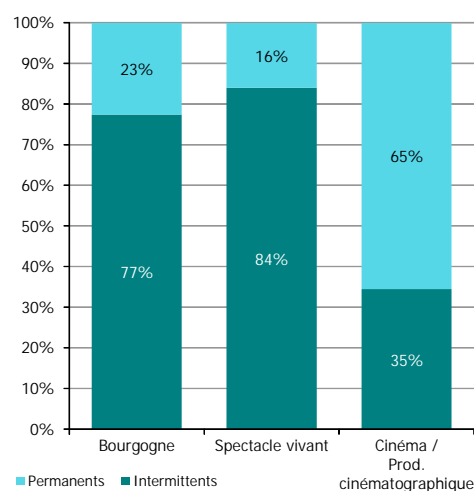
4 910* ont travaillé au moins une journée dans le spectacle

- 3 872 en CDD d'usage

- 1 129 avec un autre contrat

* un individu déclaré à la fois comme intermittent et comme permanent ne sera compté qu'une seule fois dans les totaux. Ainsi la somme des effectifs intermittents et permanents n'est pas exactement égale au total.

Salariés du spectacle vivant et de la production cinématographique



Salariés du spectacle vivant et de la production cinématographique - comparaison inter-régionale

en 2008	Bourgogne	Franche Comté	Poitou Charentes
CDD d'usage	3 872	2 439	6 941
Autres contrats*	1 129	1 226	2 182
Total	4 910	3 569	8 928

Source: Audiens

* un individu déclaré à la fois comme intermittent et comme permanent ne sera compté qu'une seule fois dans les totaux. Ainsi la somme des effectifs intermittents et permanents n'est pas exactement égale au total.

Zoom sur les salariés intermittents bourguignons

Diminution du nombre de salariés intermittents indemnisés

Fin 2009, 916 intermittents étaient indemnisés au titre des annexes VIII et X : 40 % de techniciens et 60 % d'artistes. Alors que l'ensemble des ouvertures de droit au régime général a augmenté de 23 % entre 2007 et 2009, celles des régimes de l'intermittence - RAC (1) et RSN (2) - ont diminué d'un tiers sur la même période. Cette baisse affecte tant les techniciens que les artistes.

Les femmes représentent un quart des salariés intermittents indemnisés mais elles sont 30 % dans la catégorie des artistes.

Le salaire journalier moyen (3) est plus élevé pour les techniciens (162 euros) que pour les artistes (133 euros). Les artistes subissent-ils une concurrence sur le marché du travail plus accrue que les techniciens, entraînant ainsi des difficultés croissantes pour obtenir des contrats et une baisse des rémunérations ?

Rappelons toutefois que, par nature, les périodes travaillées sont très irrégulières et inégales : cf. « Le regard de Cyrille Planson » page 8 sur la baisse du temps de travail.

(1) RAC : régime d'assurance chômage

(2) RSN: régime de solidarité nationale

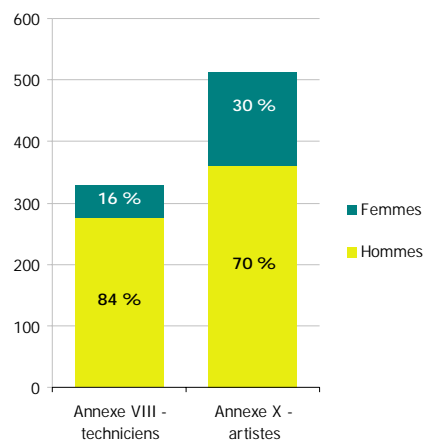
(3) Le salaire journalier de référence est calculé à partir de l'ensemble des **rémunérations brutes** soumises à cotisation sur une période de référence.

916 salariés intermittents indemnisés fin 2009 :

- 359 techniciens (annexe VIII)

- 557 artistes (annexe X)

Les salariés intermittents indemnisés en 2009



Source: Pôle emploi

Le regard de Cyrille Planson

Pour mémoire, les annexes VIII et X sont des annexes au règlement général de l'assurance chômage instituant un régime dérogatoire pour les salariés intermittents du cinéma, de la production cinématographique et du spectacle vivant. L'ouverture des droits, pour ces derniers, est subordonnée à la réalisation d'au moins 507 heures d'activité au cours des 10,5 mois (pour les artistes) ou des 10 mois (pour les techniciens) précédant le dernier contrat de travail exercé. Jusqu'en 2003, la période de référence était de 12 mois.

La part des demandeurs d'emploi non indemnisés a reculé de 21% entre décembre 2004 et décembre 2008 pour s'établir à un peu moins de 40%, parallèlement à la hausse du nombre des indemnisés au titre des annexes VIII et X et à la prise en charge, par les fonds d'État, d'une partie des demandeurs d'emploi n'atteignant plus les seuils requis par ces annexes. À l'échelle nationale, le nombre d'allocataires indemnisés au titre des annexes VIII et X tend à augmenter.

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Indemnisés	105 400	100 000	98 700	102 200	104 200	105 800	106 600

Le marché du travail en Bourgogne

60 % d'inscrits sur les métiers artistiques

En décembre 2010, plus de 1 600 demandeurs d'emploi étaient inscrits sur un métier du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

60 % des inscrits le sont sur un métier artistique avec, en tête, musique et chant et art dramatique.

Pour les métiers techniques, ce sont les activités de prise de son et sonorisation et de production administration de spectacle, cinéma et audiovisuel qui sont les plus demandées.

Les femmes - seulement 30 % des inscrits à Pôle emploi sur les métiers du spectacle - sont sur-représentées dans les métiers d'enseignement artistique et de production, administration spectacle, cinéma et audiovisuel.

On compte également peu de jeunes inscrits sur les métiers du spectacle : à peine 8 % contre 23 % dans l'ensemble de la demande d'emploi. Ils sont plutôt inscrits sur des métiers techniques.

Une demande d'emploi qui croît moins vite pour les métiers du spectacle

La demande d'emploi globale augmente de 7 %, celle des métiers du spectacle vivant et de l'audiovisuel croît à un rythme plus lent avec 3 % et semble se stabiliser sur le dernier trimestre 2010.

Pour rappel, les salariés intermittents sont des « demandeurs d'emploi de longue durée, mais actifs » !

1 642 demandeurs d'emploi inscrits sur un métier du spectacle (décembre 2010)

+ 7 % par rapport à mars 2008 contre **+ 36 %** pour l'ensemble des demandeurs d'emploi

60 % sur des métiers artistiques

Peu de femmes sur les métiers techniques

Peu de jeunes sur les métiers artistiques

	Eff. à fin déc. 10	Part en %	
		Femmes	Moins de 26 ans et plus
Métiers artistiques	973	31,0	5,4 21,0
Métiers technico artistiques	669	26,3	10,9 17,3
Ensemble des métiers du spectacle vivant et enregistré	1 642	29,1	7,7 19,5
Ensemble des demandes d'emploi	98 834	51,4	22,6 18,9

Source: Pôle emploi

Le regard de Cyrille Planson

Jusqu'au début des années 2000, le secteur audiovisuel était un pourvoyeur majoritaire de travail. Il représentait 62 % de l'offre d'emploi intermittent en 1980 (soit 2,5 millions de jours de travail), puis 52 % en 2001 (3,5 millions de jours de travail). Avec 4,2 millions de jours de travail en 2006, le spectacle vivant représente 52 % de l'offre.

Les indicateurs bourguignons ici exposés témoignent à la fois d'une répartition inégale de l'emploi (au détriment des femmes et des jeunes, notamment), mais aussi d'une difficulté à intégrer les jeunes générations.

Si, entre 1987 et 1999, l'offre d'emploi pour les intermittents était multipliée (par 2,6), le volume d'emploi n'augmentait que de 82 %. **Par effet mécanique, les intermittents ont perdu en moyenne sur cette période 31 % de leur volume de travail et 27 % de leur rémunération. Les artistes ont été les premiers touchés.** Leur temps de travail annuel est passé de 82 jours en moyenne en 1983 à 44 jours en 1999, et leur salaire annuel de 15 000 à 9 600 euros. Pour les techniciens, la baisse s'est traduite par un nombre moyen de jours de travail ramené à 80 (au lieu de 100) et une rémunération passant de 21 000 à 16 000 euros. **Parmi les artistes, ce sont les musiciens qui sont les plus touchés. Ils ont vu sur cette même période leur volume de travail et leur rémunération divisés par deux.**

La formation professionnelle des salariés bourguignons

Le taux d'accès à la formation des salariés permanents proche du niveau national...

En 2010, 28 % des salariés permanents du spectacle vivant ont bénéficié d'une formation, contre 27 % au niveau national.

Pour la production cinématographique, le taux bourguignon s'élève à 35 % contre 31 % au niveau France.

8 % des salariés permanents bourguignons de l'exploitation cinématographique ont accédé à une formation en 2010 contre 28 % au niveau national.

... mais inférieur au taux moyen pour les salariés intermittents

Taux d'accès à la formation des salariés intermittents
- comparaison inter-régionale

	2010
Bourgogne	9,6%
Franche-Comté	12,4%
Poitou-Charentes	12,5%
France	14,7%

En revanche, en 2010, le taux d'accès des salariés intermittents de la région est en deçà du niveau observé en France avec 12 % contre 18 %.

Les stages courts sont en progression

Les permanents utilisent principalement des stages courts d'une durée inférieure à 35 heures tandis que les salariés intermittents se positionnent davantage sur des stages longs, supérieurs à 35 heures.

De plus, la part des stages courts a tendance à progresser pour les salariés permanents mais surtout pour les salariés intermittents.

28 % dans le spectacle vivant

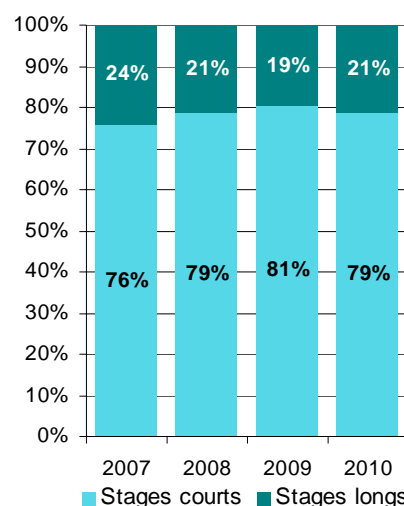
35 % dans la production cinématographique

8 % dans l'exploitation cinématographique

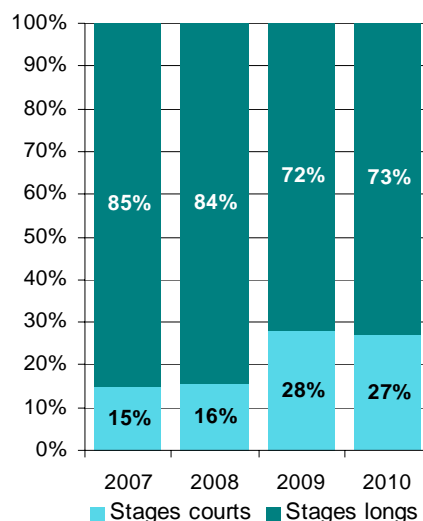
des salariés permanents ont accédé à une formation

12 % des salariés intermittents ont bénéficié d'une formation

Durée des stages des salariés permanents



Durée des stages des salariés intermittents



Source: AFDAS

Etude exploratoire sur l'emploi en région Bourgogne

Méthodologie

La présente enquête a été réalisée sur un panel initial de 25 professionnels du spectacle vivant en région Bourgogne. Cinq collègues relativement homogènes ont été définis pour permettre de réaliser des « focus » sur certaines catégories de professionnels : artistes des arts du cirque, jeunes administrateurs, chorégraphes et danseurs, techniciens, musiciens et artistes-interprètes de chanson.

L'enquête a été menée au cours du second semestre 2011. Les témoignages ont été recueillis lors d'entretiens téléphoniques ou par échanges de mails lorsque le contact s'avérait trop complexe à établir. Le questionnaire a notamment permis de préciser le regard que les intervenants portent sur le territoire, l'offre d'emploi en région, la structuration en réseau et les besoins en matière de formation et de développement de projets.

Analyse des principaux résultats

1) Le territoire

L'attachement au territoire est assez fort, soit que l'individu interrogé ait toujours vécu sur celui-ci, soit qu'il ait fait le choix de s'y installer. Le territoire est décrit comme étant déséquilibré. Chacun met en évidence une partie ouest de la Bourgogne fortement rurale, tandis que l'Est (Dijon, Mâcon, Chalon-sur-Saône) concentre à la fois la majeure partie de la population et des équipements culturels (notamment le centre dramatique national et les trois scènes nationales).

Artistes et techniciens situés plus à l'Ouest, notamment dans la Nièvre et dans l'Yonne, témoignent d'un réel enclavement, d'une difficulté à pouvoir travailler et à s'exprimer sur un territoire de proximité. Ce phénomène est vécu comme étant très pénalisant par les artistes, qui ne disposent pas suffisamment localement de point d'appui pour développer leur travail (résidence, temps de travail, conseils, accès à un plateau). Sur ces territoires, avec parfois un seul équipement de référence (sans label national), les artistes vivent même une forme de concurrence entre eux pour avoir accès à ce type d'accompagnement.

À cette situation s'ajoute également l'attractivité multipolaire à laquelle sont soumis la plupart des artistes et techniciens (moins les administratifs du territoire). Certains développent une bonne part de leur activité hors région, notamment auprès des deux pôles d'attraction que sont Paris et Lyon. La proximité géographique avec ces pôles et la facilité de transport génère ainsi une forte distorsion, et parfois un moindre investissement des personnes concernées sur le territoire régional. Plusieurs artistes interrogés, développant très majoritairement leur activité hors région, n'ont finalement que peu d'implication sur le territoire régional, vécu comme un lieu d'attache mais peu pourvoyeur de travail et de projets. Pour ceux-ci, la formulation de propositions d'actions pour ce territoire est difficile, et parfois même évitée.

2) Les artistes

Il ressort très fortement de cette enquête que la région Bourgogne ne dispose pas d'un tissu artistique très fort. La plupart le décrivent même comme très pauvre, peu dense, mais également peu renouvelé. Cette question du renouvellement et de la place faite aux jeunes générations revient souvent dans les entretiens avec les artistes (notamment les plus jeunes) et les administrateurs. La population d'artistes nous est décrite « vieillissante », avec une prédominance pour la « génération des 40 / 60 ans ». Cette situation semble peser et est souvent rapportée au manque de perspectives d'avenir dont témoignent la plupart des intervenants.

Il est rappelé le rôle joué par le Conservatoire de Dijon, même si l'une des personnes interrogées questionne son impact régional sur le fait que bien peu de jeunes formés à Dijon ne demeurent ou ne reviennent sur le territoire régional. À l'impression d'enclavement et à celle d'un marché de l'emploi très (trop) réduit, s'ajoute l'idée que le territoire est peu ouvert aux nouvelles aventures artistiques, bien que peu doté en artistes et en équipes.

Une précision, toutefois, avec le champ chorégraphique qui semble s'être vécu en déshérence pendant un temps relativement long, mais qui se considère actuellement en plein renouvellement. Le champ du

théâtre est celui qui semble le plus souffrir sur ce territoire, celui où les artistes s'y expriment le moins et sont le plus souvent amenés à développer une activité professionnelle dans d'autres réseaux, hors région.

3) Les réseaux

Le réseau peut être porteur d'espoirs, comme c'est le cas de réseau Affluences (ou de Quint'Est), mentionné plusieurs fois et vécu comme le moyen de rééquilibrer le territoire régional en projets et dynamiques artistiques, au-delà des quelques équipements situés à l'Est du territoire régional. Les réseaux s'établissant sur un nombre relativement restreint d'acteurs, la crainte est parfois affirmée d'une mise en concurrence des équipes artistiques dans leur rapport à ces réseaux.

4) L'offre d'emploi / le marché du travail

L'offre d'emploi sur le territoire est décrite comme pauvre, « en dehors des lieux disposant d'un label national » et de « quelques festivals » qui ne génèrent qu'une offre très ponctuelle. Les emplois aidés sont jugés utiles, mais rarement inscrits dans une perspective de développement pérenne pour la compagnie. L'emploi aidé est finalement identifié comme un renfort relativement ponctuel, soulageant l'organisation générale de la structure, permettant de conforter l'existant, mais pas comme une perspective de développement à moyen ou long terme pour l'entreprise. Ces dispositifs sont perçus comme permettant le fonctionnement des structures à court/moyen terme, comme permettant également l'acquisition d'une (première) expérience professionnelle mais ils ne sont pas gages d'une insertion durable.

Les techniciens du spectacle interrogés sont plusieurs à travailler également pour le secteur audiovisuel. Ils témoignent d'une structuration très différenciée de l'offre d'emploi. Celle-ci apparaît plus abondante, plus structurée et mieux relayée en termes d'information, dans le secteur audiovisuel. Les techniciens témoignent du rôle central joué par une structure comme la Commission du film de la région Bourgogne, qui relaie l'offre d'emploi, établit des connexions directes entre l'offre et la demande. L'offre est décrite comme moins évolutive dans le secteur du spectacle, chacun ayant ses employeurs habituels, ses réseaux et n'ayant que peu d'envie de partager ses informations avec ses pairs, qui sont aussi ses concurrents, dans un marché aussi restreint.

5) La formation

Les personnes interrogées ont noté que l'offre de formation en région ne leur paraissait pas très développée, ni très claire, et que l'information ne leur parvenait que rarement ou difficilement. Dans ce rapport à la formation, il a été souligné la nécessaire réactivité dont doivent faire preuve les organismes de formation dans la perspective d'une adaptabilité permanente des compétences pour maintenir l'employabilité des professionnels. La durée de la formation semble jouer une grande importance dans le choix de prendre part à tel ou tel stage : il semble que 4 jours de formation consécutifs constituent une limite à ne pas dépasser. La formation d'hyper proximité (moins d'une heure de trajet domicile-lieu de formation) n'est pas majoritairement évoquée. La Maison Jacques Copeau, qui a initié une démarche autour de la question de la formation, est citée comme un pôle ressources à développer pour des « formations transversales ».

Les techniciens estiment que la formation doit être plus valorisée au moment de l'embauche et lors de la définition de la rémunération. Ce n'est semble-t-il pas le cas. Cela pose question et semble affecter la capacité de mobilisation des techniciens du spectacle sur cette question pourtant essentielle. La problématique de la fin de carrière, son accompagnement et la reconversion vers d'autres activités ont été évoqués à plusieurs reprises et présentés comme des enjeux de formation appelant une réponse sur le territoire régional.

6) L'activité de création et de diffusion

Le spectacle vivant est le cœur de cette enquête. Dès lors, les personnes interrogées se sont exprimées sur la situation de la création et de la diffusion en région Bourgogne. Même si ce sujet n'était pas au centre de l'enquête proprement dite, il était directement lié aux dynamiques du marché de l'emploi sur le territoire régional. La diffusion en région semble être un vrai sujet de préoccupations pour tous : artistes, techniciens et administrateurs.

La diffusion est trop réduite, circonscrite parfois à « une ou deux représentations pour un projet chorégraphique ». La majorité des personnes interrogées demandent la mise en place d'un soutien à la diffusion, interrogeant indifféremment les pouvoirs publics, les diffuseurs ou leurs réseaux plus ou moins récemment constitués. Outre la nécessité de pérenniser et de consolider les moyens financiers, la question de l'accès aux plateaux et aux lieux de travail a aussi été soulevée. Il a notamment été proposé d'initier en région un programme de « lieux de travail autogérés par les équipes artistiques ». **C. P.**

Ce document a été élaboré avec le concours du comité de pilotage de la COREPS

Syndicats d'employeurs

- SCC** - Syndicat du Cirque de Création
- SMA** - Syndicat des Musiques Actuelles
- SNSP** - Syndicat National des Scènes Publiques
- SPI** - Syndicat des Producteurs Indépendants
- SYNDEA** - Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles

Syndicat des salariés

Pour la Confédération Française Démocratique du Travail :

- CFDT F3C** - Fédération de la Communication, du Conseil et de la Culture
- SNAPAC-CFDT** - Syndicat National des Artistes et des Professionnels de l'Animation, du Sport et de la Culture.

Pour la Confédération Générale du Travail :

- CGT SFA** - Syndicat français des Artistes Interprètes
- CGT SNAM** - Union Nationale des Syndicats d'Artistes Musiciens de France
- CGT SYNPTAC** - Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles.

Partenaires associés

AFDAS - Fond d'Assurance Formation des secteurs de la culture, de la Communication et des loisirs.

Pôle emploi Bourgogne

Groupe AUDIENS

URSSAF - Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales.

Ministère de la Culture - DRAC Bourgogne - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne

DIRECCTE - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Conseil Régional de Bourgogne

Cyrille Planson - journaliste



C2R Bourgogne
Centre Régional de Ressources travail,
emploi, formation en Bourgogne
15 Place Grangier - 21000 Dijon
03 80 54 14 14 - c2r@c2r-bourgogne.org
www.c2r-bourgogne.org



Liaisons Arts Bourgogne
5 rue Parmentier - 21000 Dijon
03 80 68 26 00 - information@le-lab.info
www.le-lab.info

